Délibération n° 2024-02-01-07

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 1er février 2024 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 21
Nombre de membres ayant donné procuration : 12
Nombre d'absents non représentés : 02
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 1er février 2024 à 14h40 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

7 - Convention de coordination territoriale en Nouvelle-Aquitaine : convention-cadre

APPROUVE la convention de coordination territoriale actant les éléments suivants :

- intégration de l'Université de Limoges (Unilim) à la CCT en Nouvelle-Aquitaine ;
- deux nouvelles actions portées : action 8/Les espaces francophones, action co-portée par l'UBM et l'Unilim et action 9/Diffusion de la culture scientifique, action portée par l'Unilim.

VOTE : POUR : 27 ABSTENTIONS : 05 NE PREND PAS PART AU VOTE : 01

Pau, le 2 février 2024
Le Président,

Laurent BORDES

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 13/02/2024